

# CCTP

## PRO DCE

Lot 06 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

### Réaménagement intérieur & création d'une terrasse

*20 avenue Jean Jaurès  
73000 CHAMBERY*

CAF SAVOIE

IND - C

Paris  
**Lyon**  
Montpellier  
Bordeaux  
Nancy  
Lille

## 1. SOMMAIRE

|           |                                                     |           |
|-----------|-----------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b> | <b>SOMMAIRE .....</b>                               | <b>2</b>  |
| <b>2.</b> | <b>PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT .....</b>       | <b>3</b>  |
| 2.1.      | PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....                       | 3         |
| 2.2.      | RESPONSABILITE .....                                | 3         |
| 2.3.      | SURVEILLANCE DU CHANTIER .....                      | 4         |
| <b>3.</b> | <b>DESCRIPTION DES OUVRAGES .....</b>               | <b>5</b>  |
| 3.1.      | OBJET DU MARCHE .....                               | 5         |
| 3.2.      | DESCRIPTION DES OUVRAGES .....                      | 6         |
| 3.2.1.    | <i>Reprises ponctuelles .....</i>                   | 6         |
| 3.2.2.    | <i>RAGREAGE - PRÉPARATIONS DE SOL .....</i>         | 6         |
| 3.2.3.    | <i>SOLS SOUPLES PVC .....</i>                       | 7         |
| 3.3.      | IMPLANTATION DES OUVRAGES .....                     | 8         |
| 3.4.      | MOYEN D'ACCES.....                                  | 8         |
| 3.5.      | PLANS/ ESSAIS /DIVERS.....                          | 8         |
| 3.6.      | MISE EN ŒUVRE : .....                               | 9         |
| 3.6.1.    | <i>Exécution des travaux.....</i>                   | 9         |
| 3.6.2.    | <i>Dispositifs de sécurité .....</i>                | 9         |
| 3.6.3.    | <i>Installation de chantier (voir lot 01) .....</i> | 9         |
| 3.6.4.    | <i>Nettoyage et dégradations :.....</i>             | 9         |
| <b>4.</b> | <b>LIMITES DE PRESTATIONS .....</b>                 | <b>10</b> |
| 4.1.      | INTRA-ALLOTISSEMENT .....                           | 10        |
| 4.2.      | EXTRA-ALLOTISSEMENT .....                           | 10        |
| <b>5.</b> | <b>CONCLUSION .....</b>                             | <b>11</b> |

## 2. PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT

### 2.1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Sont considérés comme applicables au marché, tous les règlements officiels et normes en vigueur le jour précédant la date à laquelle le titulaire a signé l'acte d'engagement.

Avant toute mise en œuvre, l'entreprise devra procéder à la reconnaissance contradictoire des supports conformément à la norme NF DTU 53.2 (Revêtements de sol PVC collés) et au NF DTU 26.2 (Chapes et dalles à base de liants hydrauliques). Les supports devront être plans, propres, cohésifs, exempts de fissures non traitées, de laitance, de poussières, de traces d'huile ou de produits de cure. La planéité devra être conforme aux tolérances en vigueur (règle de 2 m). Toute non-conformité devra être signalée avant intervention.

Éliminer par grattage, puis par balayage ou aspiration, les traces de plâtre, de laitance, de peinture, de colle ou d'enduit.

Dans tous les cas les supports doivent être dépoussiérés.

Le taux d'humidité des supports devra être contrôlé conformément à la norme NF DTU 53.2 (méthode à la bombe carbure). Les valeurs admissibles devront être compatibles avec le système de pose retenu et les prescriptions du fabricant. Le support sera préparé par ponçage, grenaillage ou rabotage si nécessaire, afin d'obtenir une surface propre, saine et mécaniquement apte à recevoir un primaire d'adhérence.

Mise en œuvre selon préconisations fabricant. Y compris toutes sujétions de finition dans les règles de l'art.

Mise en œuvre selon préconisations fabricant. **La pose quant à elle sera garantie 3 ans par l'entreprise.**

Y compris toutes sujétions de finition dans les règles de l'art.

**Localisation :** L'ensemble des supports recevant un sol neuf devront avoir été préparés.

### 2.2. RESPONSABILITE

Les travaux sont effectués par des ouvriers spécialisés, en respectant les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne les produits amiantés. L'entrepreneur qui doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession, est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.

### **2.3. SURVEILLANCE DU CHANTIER**

L'entreprise assure seule la surveillance du chantier sur son lot durant son intervention, c'est à dire qu'elle supporte l'entière responsabilité de toutes mesures adoptées pour assurer l'exécution des travaux, la sécurité des biens et des personnes, maintenir le bon ordre et la discipline sur le chantier qui lui a été confié. L'entreprise adopte seule toutes les mesures de sécurité, d'hygiène ou autres qu'elle juge utiles. Le tout, sous sa seule responsabilité. L'entrepreneur est seul responsable des contraventions aux règlements administratifs et de police en vigueur. En cas de condamnation encourue par ses préposés, ouvriers ou lui-même, l'Entrepreneur ne dispose d'aucun recours contre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre ou leurs préposés.

### 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

#### 3.1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les exigences techniques et les spécifications relatives au lot de **revêtements de sols souples** dans le cadre du projet **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les travaux devront respecter les normes en vigueur (et le cas échéant, les recommandations du Bureau d'Études Techniques (BET) Structure).

Il devra se rendre sur les lieux avant le démarrage de ses travaux afin de tenir compte des lieux existants ainsi que de toutes les contraintes qu'il risquerait de rencontrer. L'entrepreneur devra examiner attentivement les plans d'architecture et des autres corps d'état, ainsi que les documents écrits respectifs afin de prévoir toutes les répercussions possibles sur ses travaux et installations qu'il devra organiser en conséquence, en effectuant toutes les fournitures demandées, compte tenu de ces conditions.

Dans le cas où des revêtements seront à poser au droit des joints de dilatation, le présent lot devra les respecter lors de l'exécution des revêtements.

Pour l'exécution de ces joints, l'entrepreneur soumettra au maître d'œuvre avant le début des travaux, les dispositions qu'il compte prendre pour cette exécution. Quelle que soit la solution adoptée, les joints devront être étanches aux eaux de lavage.

### **3.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Les ouvrages de revêtements de sols carrelé et de faïences comprendront :

#### **3.2.1. REPRISES PONCTUELLES**

Pour l'ensemble des raccordements entre les pièces retravaillées, des reprises ponctuelles au forfait doivent être anticipées sur les sols existants. Les seuils seront travaillés en bord à bord collés sans ressaut ou rajout.

La prestation est prévue au forfait à ajuster à la suite de visite d'appel d'offre ;

**Localisation :** *périphérie directe des pièces impactées par le projet.*

#### **3.2.2. RAGREAGE - PRÉPARATIONS DE SOL**

Prévoir la préparation du support des sol devant recevoir le sol souple.

Avant tout commencement de travaux, le titulaire du présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait des supports, par tous moyens adaptés, pour obtenir des surfaces débarrassées de tout ce qui pourrait nuire à la bonne tenue des revêtements.

Si nécessaire, le titulaire du présent lot aura à exécuter avant toute pose de revêtement, une préparation du support par un enduit de lissage dit ragréage. Le choix du type de produit à employer pour cet enduit de lissage sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu et de la destination du local dans lequel il sera appliqué

Préparation des supports de sol souple, avec réalisation d'un ragréage autonivelant (P3 ou P4 selon la préconisation de l'entreprise) sur un support présentant des défauts de planéité, des fissures ou des dégradations. (Y compris le flashage et le ponçage si nécessaire). Le produit doit être conforme à la norme NF EN 13813 et être adapté à l'usage prévu en intérieur.

Le support doit être inspecté et préparé avant l'application du ragréage. Les dégradations doivent être identifiées et traitées. Le support doit être nettoyé de toute poussière, salissure, huile, graisse ou tout autre produit pouvant nuire à l'adhérence du ragréage

Le taux d'humidité du support doit être vérifié. Le ragréage ne doit pas être appliqué sur un support trop humide (taux d'humidité supérieur à 4 %). Si nécessaire des solutions d'assèchement seront prévues par l'entreprise (chauffage d'appoints autres).

Préparation au malaxeur pour consistance homogène, la vérification de la parfaite planéité sera faite au laser. Le niveau objectif avec revêtement de finition doit être à zéro de l'existant cote finie.

**Localisation :** *Sols avec revêtement souple (ensemble des pièces).*

### 3.2.3. SOLS SOUPLES PVC

Fourniture et pose de sol souple type Solid Click acoustique aspect bois Gerflor ; Forbo ou équivalent, découpe au cutter pour parfait alignement des motifs, soudure à chaud entre les raccords des pièces ou seuil encastré invisible (**baguette de seuil en applique proscrit**).

Selon produit final choisi, colle et type de pose selon recommandation du fabricant.  
Pose collé recommandé pour bonne durabilité, parfaite planéité exigée vérifiée au laser.

**Un masticage en périphérie** sur toutes les parties visibles sera prévu. Teinte similaire au sol souple à définir.

- Sols souples PVC clipsé U4P3
- Sous-couche acoustique
- Gamme type bois à définir
- En pose bord à bord
- Joint périphérique ou soudure à chaud.

**Localisation** : Suivant plan MOE sur l'ensemble des pièces

### 3.2.4. SOLS MOQUETTES

Fourniture et pose d'un revêtement de sol souple constitué de dalles de moquette comprenant le dépoussiérage des supports, la pose collée suivant prescription du fabricant. Compris toutes coupes, découpes, raccords, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Prévoir chutes de 15% pour la découpe.

- Application d'un primaire d'accrochage
- Fourniture et pose collée de Moquette (suivant les prescriptions du fabricant) de type :
  - Forbo (type Tessera) ou gamme équivalent au choix de l'architecte.
  - Balsan (sérénité N721) ou gamme équivalent au choix de l'architecte.
  - Gerflor (ferro) ou gamme équivalent au choix de l'architecte.

### 3.2.5. PROFILS DE TRANSITIONS

Le titulaire aura en charge la fourniture et la pose de profils de transition entre les sols souples nouvellement posés de différente nature selon localisation précise ci-dessous. Privilégier un profil de type VINPRO-S de chez Schlüter ou équivalent.

Aucun profil de transition ne sera mis en œuvre au niveau des incrustations de moquette. Un essai (prototype) devra être réalisé avant commande de l'ensemble des profilés et de leur mise en œuvre. La solution retenue fera l'objet d'un VISA du maître d'œuvre. Sur le reste des changements de matériaux, en transition pvc/moquette, la transition se fera en pose bord à bord, invisible.

**Localisation** : Entrée de chaque salle de tisanerie. Entrée de chaque salle de réunion.

### **3.2.6. FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES PVC**

Il sera prévu au projet la fourniture et pose de plinthes PVC. Compris toutes sujétions pour une exécutions dans les règles de l'art.

Composition :

- En PVC de teintes & marques compatibles avec le sol choisi.
- Dimension moyenne 60 à 100mm de hauteur,
- Dimension moyenne 10mm d'épaisseur
- Bords arrondis
- Mise en œuvre :
- Fixations colle cartouche ou colle sèche (fixation invisible se référer au guide fabricant).
- Coupes à 45° dans les angles rentrants et saillants.
  - Compris tout accessoires de raccords pour parfaite finition.

**Localisation** : Selon Plan DCE au droit de l'ensemble des cloisons neuves.

### **3.3. IMPLANTATION DES OUVRAGES**

L'entrepreneur du présent lot devra l'implantation de ses propres ouvrages. Les cotes figurent dans les documents graphiques du dossier. L'entrepreneur est tenu de les vérifier.

### **3.4. MOYEN D'ACCÈS**

Sont dus au présent lot, tous les moyens nécessaires pour l'exécution des travaux, compris location, montage, démontage, modifications et déplacements pendant la durée des travaux. Les dispositions de protection et de sécurité seront mises en place pendant les travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

### **3.5. PLANS/ ESSAIS /DIVERS**

Tous les plans d'implantations de revêtements devront, avant exécution, être travaillé avec la MOE et avoir reçu l'accord de l'Architecte. A sa demande tout échantillons devra être présenté avant commande en réunion de chantier pour finaliser les choix définitifs.

### **3.6. MISE EN ŒUVRE :**

#### **3.6.1. EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Le marché comprend, outre la fourniture et la pose de tous les produits et matériaux avec leur montage par tous les moyens, tous les travaux accessoires nécessaires à une exécution irréprochable présentant les garanties les plus absolues.

L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages contre les dommages que pourraient occasionner les ouvriers des autres corps d'état.

Sur ordre de service du Maître d'œuvre, l'entrepreneur doit l'exécution totale ou partielle des ouvrages de son lot. Aucune indemnité supplémentaire n'est allouée pour l'exécution des travaux en plusieurs phases.

#### **3.6.2. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ**

Les dispositifs de sécurité de toute nature, nécessaires à l'exécution des travaux et conformes aux lois et règlements en vigueur sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot celui-ci étant libre de s'entendre avec les autres entrepreneurs pour l'utilisation de certains éléments de la sécurité collective mis en place antérieurement ou parallèlement.

#### **3.6.3. INSTALLATION DE CHANTIER (VOIR LOT 01)**

Installations de chantier pour l'entreprise et celles nécessaires à son personnel et au stockage de son matériel, ses équipements de sécurité et tous les moyens nécessaires à l'exécution de ses ouvrages et au bon déroulement des travaux.

#### **3.6.4. NETTOYAGE ET DÉGRADATIONS :**

L'entrepreneur devra le nettoyage parfait du site sur lequel il travaille pour l'exécution de ses travaux. Tri et rotation des déchets du au présent lot. Évacuation des déchets minimum 2 fois par semaine.

Nettoyage régulier des zones de chantier.

Prestations à inclure :

- Nettoyage des abords du chantier, quotidien ou à la demande du MO ou de la MOE
- Évacuation des déchets au minimum 2 fois par semaine

Si le nettoyage ne paraît pas satisfaisant, le titulaire du présent lot se verra facturer un montant égal au nettoyage réalisé par une tierce entreprise.

Localisation : ensemble du site du projet

Tous les gravats, chutes, déchets seront enlevés par ses propres moyens.

L'entrepreneur devra assurer lui-même la protection de ses matériaux approvisionnés sur le site ainsi que ses ouvrages afin de les préserver contre toutes dégradations ou bien de vols et cela durant toute la durée des travaux jusqu'à la réception des ouvrages.

## 4. LIMITES DE PRESTATIONS

### 4.1. INTRA-ALLOTISSEMENT

- L'entreprise veillera au sein de son lot à la parfaite coordination des acteurs, notamment sur les interactions entre chape / ragréage et poses des sols définitifs.

### 4.2. EXTRA-ALLOTISSEMENT

- L'entreprise se rapprochera de la MOE pour anticiper ses commandes sur la validation des produits. Des échantillons pourront être demandés à l'entreprise.

## 5. CONCLUSION

Le lot **de revêtements de sols souples** est essentiel pour garantir la création de la **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les entreprises candidates devront démontrer leur capacité à respecter les exigences techniques, les délais et les normes de sécurité pour mener à bien ce projet.

**PIECES ANNEXES**

Annexe : Plans AME + Notice Acoustique

Annexe : CDPGF LOT 06

Annexe : planning AME

A ....., le .....

Mention « Lu et Approuvé »  
(Cachet et signature)  
L'ENTREPRISE :

Mention « Lu et Approuvé »  
(Cachet et signature)

LA MAITRISE D'ŒUVRE :